



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 23 OCTOBRE 2013

**Présents :** Eric AUDIBERT - Eric MARCONNET - Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Cécile OLIVA - Estelle MICHEL - Pierre MATILLON - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Jean-Pierre MADONIA

**Absents représentés :** Henri COMOMBO (procuration à Pierre BONNET)

**Absente excusée :** Agnès NICOLETTI

**Absente :** Céline CAULIER

**Secrétaire de séance :** Estelle MICHEL

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013**

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme MICHEL, Mrs MATILLON et MADONIA).

#### **INTERCOMMUNALITE**

##### **Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral N° 53/2013 portant projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (délibération n° 2013-068)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une intercommunalité regroupant les communautés de Communes du Comté de Provence, du Val d'Issole et Sainte Baume Mont Aurélien. Il rappelle le processus de création de cette intercommunalité qu'il juge indispensable pour la qualité du développement de notre territoire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération de la Provence verte issue de la fusion des Communautés de Communes du Comté de Provence, du Val d'Issole et de Sainte Baume Mont Aurélien.

##### **Avis du Conseil Municipal sur le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (délibération n° 2013-069)**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

##### **Avis du Conseil Municipal sur la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (délibération n° 2013-070)**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte suivant l'accord local répartissant les 66 sièges.

##### **Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté Préfectoral N° 58/2013 portant projet de périmètre du Syndicat Mixte de l'Argens**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un syndicat mixte de l'Argens pour la gestion des inondations. Toutefois, dans l'attente de renseignements complémentaires sur ce projet, ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## FINANCES COMMUNALES

### Budget général : Décision modificative N° 4 (délibération n° 2013-071)

Afin de de réajuster les prévisions budgétaires et sur proposition de M. le Maire, adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme MICHEL, Mrs MATILLON et MADONIA), le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### *Comptes DEPENSES*

##### *Opération ONA*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
ONA	21	2113	Aménagement parking	7 000,00

TOTAL 7 000,00

##### *Comptes RECETTES*

##### *Opération 108 - Ecole*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
108	13	1323	Subvention CCCP salle multi-activités	3 496,00
108	13	1323	Subvention Conseil Général Ecole Primaire	120 000,00

##### *Opération 117 - Eglise*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
117	13	1323	Subvention CCCP cloche Eglise	655,00

##### *Opération ONA - Opérations non affectées*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
ONA	16	1641	Emprunts	- 122 151,00

##### *Opération ONA - Opérations non affectées*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
ONA	13	1342	Produits des amendes de police	5 000,00

TOTAL 7 000,00

### Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour la construction du mur d'escalade (délibération n° 2013-072)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du vote du Budget de créer un mur d'escalade dans la salle d'activités physiques de l'école Octave VIGNE pour un montant HT de 14 999.35 €. Il propose de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de 8 000 € pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### Annulation partielle d'un titre de recette 2012 : Budget eau et assainissement (délibération n° 2013-073)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de la société d'exploitation Montfort Garage qui est redevable d'une facture d'eau et d'assainissement 2012 de 6 274,26 € suite à une fuite d'eau ayant entraîné une surconsommation d'eau de 2 129 m3 contre 450 m3 habituellement. Il propose de limiter la redevance d'assainissement à leur consommation habituelle et donc d'annuler partiellement le titre de recette n° 41 de 2012.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'annuler partiellement le titre de recette n° 41 du budget de l'eau et de l'assainissement, année 2012 pour 2 300 ,23 €.

### Mise à disposition de la sonorisation de la Mairie aux associations (délibération n° 2013-074)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition le matériel son de la Mairie aux associations communales, à titre gratuit, contre remise d'un chèque de caution de 1 000 €.

## **URBANISME ET AMENAGEMENT**

### **Taxe d'aménagement : Fixation du taux secteur du Clon (délibération n° 2013-075)**

Monsieur l'adjoint à l'Urbanisme présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité pour l'élargissement des voiries quartier du Clon dont le cout de l'opération est évalué à 1 245 000 € HT. Afin de financer une partie de ces travaux, il convient d'instituer un taux de taxe d'aménagement spécifique. Il propose un taux de 20 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur le secteur du Clon (UCr1), un taux de taxe d'aménagement de 20 %.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Renouvellement du bail locatif appartement Ecole (délibération n° 2013-076)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le bail locatif pour l'appartement de l'école à M. QUINTIN moyennant un loyer mensuel de 526.13 €.

### **Bail locatif emplacement de garage (délibération n° 2013-077)**

Monsieur le Maire présente un projet de bail de location d'un emplacement de parking dans le bâtiment « le Cellier » avec M. TOROCZKOY moyennant un loyer mensuel de 50 €. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer ce bail locatif.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

Affiché le : 28 octobre 2013  
(1 mois)